

Index égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2026 au titre des données 2025

Dans une démarche de lutte contre les inégalités salariales entre les femmes et les hommes, la loi du 05 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel a instauré l'obligation pour les entreprises (de plus de 50 salariés) de calculer des indicateurs déterminés dans un Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une note sur 100 points, obtenue à partir de 4 indicateurs :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, par tranche d'âge et par catégorie socioprofessionnelle (CSP) comparables (noté sur 40 points),
- L'écart dans les augmentations individuelles (35 points),
- Le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour de congé maternité (15 points),
- La répartition sexuée des dix salariés ayant les plus hautes rémunérations (10 points).

Ci-dessous, les résultats obtenus de la société DROUIN SAS, pour l'année 2025 :

Indicateurs	Points obtenus
1 - Indicateur relatif à l'écart de rémunération	39/40
2 - Indicateur relatif à l'écart dans les augmentations individuelles	35/35
3 - Indicateur relatif au pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité	15/15
4 - Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0/10
Note globale ramenée sur 100	89